

## **La Ligue des Droits de l'Homme**

Association Loi 1901

Siège social : 138, rue Marcadet

75018 PARIS



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**Audit Conseil Expertise, SAS**

Membre de PKF International

101, rue de Miromesnil

75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa

13007 MARSEILLE

**Audit Conseil Expertise, SAS**

Membre de PKF International  
101, rue de Miromesnil  
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa  
13007 MARSEILLE

**La Ligue des Droits de l'Homme**

Association Loi 1901  
Siège social : 138, rue Marcadet  
75018 PARIS

2

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de La Ligue des Droits de l'Homme,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Comité central, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de La Ligue des Droits de l'Homme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Comité central le 20 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Contributions volontaires en nature » de l'annexe des comptes annuels concernant la méthode de valorisation du bénévolat.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne :

- La note « Faits majeurs » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs obtenus en 2019. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note « informations complémentaires pour donner une image fidèle » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'intégration des sections, fédérations et régions ainsi que leur taux d'intégration. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère suffisant du taux d'intégration, à revoir par sondage les états financiers communiqués et leur correcte retranscription et examiner les procédures de vérifications menées préalablement par la direction de la Ligue des Droits de l'Homme.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité central.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

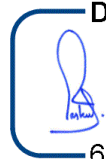
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 23 juin 2020

Le commissaire aux comptes,

**Audit Conseil Expertise, SAS**

Membre de PKF International

A blue DocuSigned signature graphic showing a stylized signature inside a rounded rectangular frame.

DocuSigned by:

6B50150682564F2...

**Guy CASTINEL**

## **Annexe au rapport sur les comptes annuels - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

5

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**LIGUE DES DROITS DE L'HOMME**

138, rue marcadet

75018 PARIS

**BILAN**

<b>A C T I F</b>	<b>Exercice N</b>			<b>Exercice N-1</b>
	<b>2019</b>			<b>2018</b>
	Montant Brut	Amort. et prov.	Montant Net	Montant Net
<b>Actif Immobilisé (I)</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Autres Immobilisations incorporelles	75 503	68 320	7 183	11 297
Immobilisations Incorporelles en cours			-	-
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains			-	-
Constructions / Installations générales	1 990 119	856 305	1 133 815	1 192 778
Installations techniques, matériel et outillage			-	-
Autres Immobilisations Corporelles	37 001	23 389	13 612	17 167
Immobilisations Corporelles en cours			-	-
<b>Immobilisations Financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations			-	-
Autres titres immobilisés	3 309		3 309	3 309
Prêts			-	-
Autres Immobilisations financières	14 425		14 425	14 425
<b>TOTAL I</b>	<b>2 120 357</b>	<b>948 014</b>	<b>1 172 344</b>	<b>1 238 976</b>
<b>Actif circulant (II)</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et fournitures			-	-
Autres approvisionnements			-	-
En-cours de production (biens et services)			-	-
Produits intermédiaires et finis			-	-
Marchandises	48 406	28 188	20 218	21 279
<b>Créances</b>				
Avances et acomptes versés sur commande	849		849	
Créances redevables et comptes rattachés			-	-
Autres créances	399 813	80 740	319 073	68 248
Valeurs mobilières de placement			-	-
Disponibilités	756 478		756 478	774 005
<b>TOTAL II</b>	<b>1 205 546</b>	<b>108 928</b>	<b>1 096 619</b>	<b>863 532</b>
<b>Comptes de régularisation (III)</b>				
Charges constatées d'avance	17 131		17 131	21 425
Primes de remboursement des obligations			-	-
Ecart de conversion (actif)			-	-
<b>TOTAL III</b>	<b>17 131</b>	<b>-</b>	<b>17 131</b>	<b>21 425</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>3 343 035</b>	<b>1 056 941</b>	<b>2 286 093</b>	<b>2 123 933</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs net à réaliser			0	96000

<b>P A S S I F</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	494 684	494 684
Réserves pour création de sections	3 049	3 049
Report à nouveau	442 047	430 039
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	<b>0</b>	<b>12 008</b>
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	184 428	208 288
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>1 124 208</b>	<b>1 148 068</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
<b>TOTAL II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour Risques	401 254	257 254
Provisions pour Charges	127 182	118 802
<b>TOTAL III</b>	<b>528 436</b>	<b>376 056</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	3 990	
<b>TOTAL IV</b>	<b>3 990</b>	<b>0</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	70 175	95 983
Emprunts et dettes financières divers	435	435
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 367	5 773
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 808	67 871
Dettes sociales et fiscales	185 175	194 045
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	305 501	221 175
<b>TOTAL V</b>	<b>629 460</b>	<b>585 282</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance		14 527
Ecart de conversion (passif)		
<b>TOTAL VI</b>	<b>0</b>	<b>14 527</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 286 093</b>	<b>2 123 933</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
NEANT		

<b>Compte de Résultat</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Ventes de marchandises		
Production vendue, biens et services	219 665	249 925
<b>Chiffres d'affaires net (I)</b>	<b>219 665</b>	<b>249 925</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	550 694	639 962
Reprises amortiss.et provisions + transferts de charges	27 630	26 085
Cotisations	675 414	668 717
Autres produits (1)	493 115	206 181
<b>Total produits d'exploitation (2) (I)</b>	<b>1 966 519</b>	<b>1 790 870</b>
Achats de marchandises	7 407	12 733
Variation de stock march.	(1 754)	110
Autres achats non stockés	87 154	101 536
Charges externes	819 085	774 880
Impôts et taxes	56 727	59 819
Salaires et traitements	639 010	603 532
Charges sociales	282 084	274 034
Immos : Dot. aux amortissements	68 116	71 645
Immos : Dot. aux provisions		
Actif circ. : Dot. Provisions (stocks, créances)	6 954	69 357
Risques et charges : Dot. provisions	8 380	2 254
Autres charges	103 897	127 465
<b>Total charges d'exploitation. (II)</b>	<b>2 077 059</b>	<b>2 097 366</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(110 540)</b>	<b>(306 496)</b>
Produits financiers de participation	30	30
Prod. autres valeurs mobilières.	588	583
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions		
Différences positive de change		
Produits nets / cessions v.m.p.		
<b>Total Produits financiers. (V)</b>	<b>618</b>	<b>614</b>
Dotations financières		
Intérêts & charges assimilés	4 147	5 821
Différence négative de change		
Charges nettes / cessions v.m.p.		87
<b>Total Charges financières. (VI)</b>	<b>4 147</b>	<b>5 908</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(3 529)</b>	<b>(5 295)</b>
Produits except.: ope. gestion	270 123	474 774
Produits except.: ope. Capital (3)	23 860	23 860
Reprises sur provisions exceptionnelles		
<b>Total produits exceptionnels. (VII)</b>	<b>293 983</b>	<b>498 634</b>
Charges except.: sur opération de gestion	33 793	36 678
Charges except. sur opération en Capital (2)		
Dotations exceptionnelles	144 000	255 698
<b>Total charges exceptionnelles. (VIII)</b>	<b>177 793</b>	<b>292 376</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>116 190</b>	<b>206 259</b>
+ Report de ressources non utilisées des ex antérieurs		117 540
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 120	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 261 119</b>	<b>2 407 658</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 261 119</b>	<b>2 395 650</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>(0)</b>	<b>12 008</b>
<b>EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens et services	112 325	113 875
Personnel bénévole	2 556 357	910 500
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	2 556 357	910 500
Prestations en nature	112 325	113 875
Dons en nature		



# Annexe aux comptes annuels 2019

## Annexes légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 2 286 093 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant résultat à 0.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'association.

## SOMMAIRE

### FAITS MAJEURS

- Evènements principaux de l'exercice
- Evènements postérieurs à la clôture

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des fonds dédiés
- Etat des échéances des créances et des dettes

#### Informations et commentaires sur :

- Produits à recevoir
- Charges à payer
- Charges et produits constatés d'avance
- Détail des éléments exceptionnels
- Ventilation des subventions

### ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Dettes garanties par sûretés réelles
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Honoraires Commissariat aux comptes
- Contributions volontaires en nature

### COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

- Compte d'Emploi des Ressources
- Notes annexes au Compte d'Emploi des Ressources

## Faits majeurs

### ***EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE :***

#### **Résultats :**

L'association a bénéficié en 2019 d'une aide financière du Fonds de Dotation de la ligue des droits de l'Homme d'un montant de 210K€ permettant d'atteindre l'équilibre sur l'exercice.

Retraité de cette aide financière, le résultat des opérations de l'exercice se solde par un déficit de 210K€ contre un excédent de 12K€ l'exercice précédent. Les ventes de produits ainsi que les subventions reçues sont en recul par rapport à 2018 de respectivement -30K€ et -89K€. Cette situation, conjuguée à des legs moins importants par rapport à 2018 (-71K€ sur les legs nets de charges) ne permettant pas à l'association de couvrir ses frais de fonctionnement.

#### **Legs :**

L'association a eu dès janvier 2017 l'annonce d'un legs important consistant en 2 appartements d'une valeur estimée à 1 670 000 euros, la LDH en étant légataire à hauteur de 40%. Les compromis de vente de ces deux appartements ont été signés en 2018.

La réalisation définitive de la vente de l'un de ces appartements a permis à la Ligue des Droits de l'Homme de bénéficier sur l'exercice 2018 d'un legs net de charges d'acquisition pouvant grever ce bien d'un montant de 170.350 € enregistré en résultat exceptionnel.

Concernant le second appartement, ce legs n'a pu être intégré dans le compte de résultat 2018 en absence de réalisation effective et définitive de la vente. La réalisation définitive de la vente du second appartement est intervenue en janvier 2019 pour une valeur nette de charges d'acquisition de 96.000 euros qui a ainsi été enregistrée dans les comptes 2019.

Conformément aux règlements du Comité de la Règlementation Comptable, aucun engagement reçu n'est à relever au 31.12.2019 au niveau du bilan actif de l'association en absence de legs notifiés et acceptés à cette date.

#### **Autres évènements :**

L'association a fait l'objet au cours de l'exercice 2019 d'un contrôle de la Cour des Comptes portant sur les comptes de l'association et sa gestion pour les exercices 2013 à 2018. A la date d'arrêté des comptes par le Comité Central le 20 juin 2020, l'association a reçu le relevé d'observations provisoires de la Cour des comptes et a apporté les éléments de réponses à ces observations. L'association reste ainsi à cette date dans l'attente du rapport définitif de la Cour des comptes.

### ***EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE***

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont on constate l'importance, mais dont il est encore impossible d'estimer l'ensemble des conséquences et la durée. Les comptes annuels de l'association au 31.12.2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement liés à l'épidémie du Coronavirus conformément aux dispositions de l'article L. 833-2 du Plan Comptable Général.

A la date d'arrêté des comptes par le Comité Central, il est difficile de mesurer les impacts sur les résultats 2020 pour l'Association. La Ligue des Droits de l'Homme a mis en place les mesures appropriées pour ses employés en généralisant le télétravail dès le début du confinement et reste fortement investie pour la défense des droits de l'Homme et des libertés dans un contexte d'état d'urgence sanitaire. Pour ce qui concerne les subventions, l'association a mis en œuvre les actions afin de maintenir ces dernières pour l'exercice 2020 et un appel à dons a été lancé pendant le confinement.

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés selon la réglementation en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), en respectant le règlement n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général en tenant compte du règlement n° 99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques ainsi que du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatif au Plan comptable général en tenant compte de ses règlements modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée réelle prévue.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation attendue des immobilisations. Les durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Modes	Durées
- Logiciels	Linéaire	3 ans
- Bâtiments	Linéaire	50 ans
- Agencements & installations	Linéaire	5 à 25 ans
- Matériel de bureau, informatique	Linéaire	3 à 5 ans
- Mobiliers / Electroménagers	52	10 ans

### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les valeurs mobilières de placements sont évaluées suivant la méthode « Premier Entré, Premier Sorti ». Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Une dépréciation est constituée en cas de moins-values latentes.

## **STOCKS**

Le stock est évalué selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

## **CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AMORTISSABLES**

Les subventions d'investissement reçues relatives à des biens non renouvelables par l'association sont amorties linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

## **Changements de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## **Informations complémentaires pour donner une image fidèle**

Les comptes annuels 2019 incluent comme en 2018 les comptes des sections, fédérations et régions, appelées entités locales.

Comme chaque année, les comptes des entités locales sont arrêtés au 31/10/2019 alors que ceux du national le sont au 31/12/2019. Le compte de résultat de ces entités représente donc 12 mois d'activité mais avec un décalage de 2 mois par rapport à l'activité du National. En 1996, premier exercice d'intégration des comptes de ces entités, ces comptes ne représentaient que 10 mois d'activité.

Les comptes 2019 intègrent les informations comptables communiquées au siège par plus de 300 entités locales. Le taux d'intégration pour 2019 est de 100 %.

## Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	74 836		
Autres immobilisations incorporelles	667		
Immobilisations incorporelles en cours			
Terrains			
Constructions sur sol propre	1 451 275		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	538844		
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	35518		1483
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>2 101 140</b>		<b>1483</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	3 309		
Prêts et autres immobilisations financières	14425		
<b>TOTAL</b>	<b>17 734</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 118 274</b>		<b>1483</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			74836	
Autres immobilisations incorporelles			667	
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains				
Constructions sur sol propre			1 451 275	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			538844	
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			37001	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>2 102 623</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			3 309	
Prêts et autres immobilisations financières			14425	
<b>TOTAL</b>			<b>17734</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 120 357</b>	



## Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	63865	3992		67857
Autres immobilisations incorporelles	341	122		463
Terrains				
Constructions sur sol propre	469604	29104		498708
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	327738	29859		357597
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	18351	5038		23389
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>879899</b>	<b>68115</b>		<b>948014</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>879899</b>	<b>68115</b>		<b>948014</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	3992				
Autres immobilisations incorporelles	122				
Terrains					
Constructions sur sol propre	29 104				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	29859				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5038				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>68115</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>68115</b>				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

## Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour risques et litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Autres provisions	257 255     118802	144 000    8380		401255     127182
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>376057</b>	<b>152380</b>		<b>528437</b>
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Dépréciations autres créances	     25374  89600	     4140	     2814  13000	     28188  80740
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>114974</b>	<b>4140</b>	<b>15814</b>	<b>108928</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>491031</b>	<b>156520</b>	<b>15814</b>	<b>637365</b>
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		8380 0 144000	15814 0 0	

### Etat des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif. Ils servent à enregistrer, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas pu être engagée à la clôture de l'exercice :

Situations Activité	Montant initial des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
<b>Ressources</b>		<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D = A-B+C</b>
FONDS DEDIES OBSERV.LIB. DE CREATION	3 990				3 990
(SOLDE DONS 2018 – 2019)					0
					0
					0
<b>TOTAL</b>	3 990				<b>3 990</b>

## Etat des échéances des créances et des dettes

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Un an au plus</b>	<b>Plus d'un an</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	17 734		17 734
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3238	3238	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	8912	8912	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	2401	2401	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	9728	9728	
- Divers	31 766	31 766	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	343 768	343 768	
Charges constatées d'avance	17131	17131	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>434 678</b>	<b>416 944</b>	<b>17 734</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>Plus 1 an 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	70 175	27 070	43 105	
Emprunts et dettes financières divers	435	435		
Fournisseurs et comptes rattachés	65808	65808		
Personnel et comptes rattachés	96 378	96 378		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 796	77 796		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	14	14		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	10987	10 987		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	304 634	304 634		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>626 227</b>	<b>583 122</b>	<b>43 105</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25808			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

### Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b> Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières <b>CREANCES</b> Créances clients et comptes rattachés Autres créances <b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b> <b>DISPONIBILITES</b>	75113
<b>TOTAL</b>	<b>75113</b>

### Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :        0    )	   435  12022 185 175
<b>TOTAL</b>	<b>197 632</b>

Commentaires :

Détail des charges à payer :

<i>Fournisseurs de biens et services : factures non parvenues</i>	<i>12022</i>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>12022</b>
<i>Provisions congés payés et heures de récupération</i>	<i>148968</i>
<i>Charges à payer auprès des organismes sociaux</i>	
<i>Charges à payer à l'état (Taxe sur les salaires, AGEFIPH, effort construction</i>	<i>9633</i>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>158 601</b>

## Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	17131	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>17131</b>	

Commentaires :

Détail des charges constatées d'avance :

Assurances	1322
Logylis	1649
Serfa – maintenance rideau metalique	1087
Chateaud'eau – loc machine à eau	384
Pitney Bowes (machine à affranchir)	393
Contrat (Ciel - Entretien-maintenance)	850
Abonnement (service juridique et communication)	4724
Charges de copropriété	5719
Pronuisible	570
Autres (tél – frais chèques restaurant)	433
<b>TOTAL : COMPTE 486</b>	<b>17131</b>

## Détail des éléments exceptionnels

## Résultat exceptionnel : 116 190 euros

	En euros
Legs nets des charges d'acquisition (vente du bien immobilier)	+96 000
Autres legs reçus	
Amortissement des subventions d'investissement (Quote-part rapportée au résultat)	+ 23 860
Dommages et intérêts reçus	+2 800
Produits exceptionnels <i>Dont 24 776 euros relatifs à l'exercice précédent</i>	+ 27 323
Charges exceptionnelles <i>Dont 21 391 € relatifs aux exercices précédents et 7310 € pour les sections</i>	-33 793
Dotations exceptionnelles sur immobilisations	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>116 189</b>

### Ventilation des subventions

Répartition par organisme	31/12/2019	31/12/2018	Variation
COMMUNES	174 179	203 981	-29 802
DEPARTEMENTS	34 154	56 486	-22 332
REGION	10 278	22 000	-11 722
CONGRES	2 000	0	2 000
CGET	122 250	132 463	-10 213
FNDVA	0	11 200	-11 200
FONJEP	21 321	0	21 321
JEUNESSE ET SPORT	22 000	26 321	-4 321
MATIGNON	54 500	35 000	19 500
AUTRES MINISTERES	30 100	35 000	-4 900
INSTANCES EUROPEENNES	14 527	17 390	-2 863
AUTRES REGIONS	0	18 673	-18 673
SERVICE CIVIQUE	5 177	5 257	-80
AUTRES SUBVENTIONS	60 208	76 192	-15 984
<b>TOTAL</b>	<b>550 694</b>	<b>639 963</b>	<b>-89 269</b>

### Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	70 175
Emprunts et dettes financières divers :	
<b>TOTAL</b>	<b>70 175</b>

### Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5,08
Agents de maîtrise et techniciens	9,27
Employés	1,40
Ouvriers	
<b>TOTAL</b>	<b>15,75</b>

### Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées (IFC)		127 181	127 181
<b>TOTAL</b>		<b>127 181</b>	<b>127 181</b>

Commentaires :

#### - Engagements de retraite

La convention collective de l'animation appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève globalement à 127 181 €. Ce montant tient compte d'un taux d'évolution des rémunérations de 1 %, d'une actualisation au taux de 0.77% et des charges patronales au taux de 53%.

Ce montant est comptabilisé en provision pour retraite.

#### Mention des 3 plus fortes rémunérations des cadres dirigeants (art. 20 du titre IV de la loi sur le volontariat associatif et à l'engagement éducatif)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

#### Honoraires Commissaire aux comptes

Au titre de l'exercice 2019, les honoraires du commissaire aux comptes PKF Audit conseil, dans le cadre de leur mission exercée pour l'Association, s'élèvent à 11.000 € TTC (Facturation & provisions enregistrées dans les comptes).

#### Contributions volontaires en nature

#### Mise à disposition gratuite : 112.325 euros

Les contributions volontaires en nature correspondent :

- à la mise à disposition à titre gracieux d'un salarié dans le cadre d'une convention de mécénat de compétences signée pour la période allant du 4 septembre 2017 au 3 septembre 2020 avec un partenaire. Le salarié mis à disposition assure l'animation et l'accompagnement des comités régionaux et des sections en particulier sur le grand ouest. Les contributions volontaires s'élèvent à 112.325 € au 31/12/2019 pour l'exercice de mise à disposition à titre gracieux.



## **Bénévolat : 2 556 357 euros**

La valorisation du bénévolat a été mise en place pour la première fois en 2018 afin de montrer l'engagement des bénévoles sur le territoire national sur la base d'un formulaire à renseigner par l'ensemble des bénévoles par type d'actions (Ciné -débats, interventions en milieu scolaire, permanence juridique, permanence droits étrangers, réunion débat public, réunion collectif, formations, etc....)

Sur l'année 2018, en raison d'un très faible taux de retour des sections locales, la valorisation de l'engagement bénévole avait été estimée par l'association en extrapolant les réponses obtenues des sections locales à l'ensemble des sections en fonction de leur taille au SMIC horaire en vigueur.

Pour 2019, l'association a rappelé l'importance de renseigner le formulaire du bénévolat transmis à toutes les sections, fédérations, groupes de travail etc. l'association a obtenu le retour de 92 bilans de bénévolat sur les 282 sections actives recensées à fin 2019.

Ces sections représentent 48 % du total des adhérents et les sections parmi les plus importantes (39 % des sections entre 30 et 50 adhérents, 61 % des sections de plus de 50 adhérents et 89 % des sections de plus de 100 adhérents).

Ces 92 sections ont réalisé 134.137 heures de bénévolat représentant 2.012.052 euros de contributions volontaires valorisées à 15 euros de l'heure un taux légèrement supérieur au SMIC horaire 2019 charges patronales incluses. En 2019, l'association n'a pas extrapolé le résultat de ce recensement.

A cela s'est ajouté le retour des groupes de travail, de plusieurs Fédérations, d'observatoires, de l'activité des élus du Bureau National et du Comité Central , ce qui a donné une valorisation complémentaire de 544.305 euros.

## COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS	Emplois de 2019	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019	Suivi des ressources collectées et utilisées sur 2019
			<b>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice</b>		0
<b>1 - Missions sociales</b>	<b>1 510 199</b>	<b>899 627</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>1 213 524</b>	<b>1 213 524</b>
<b>Actions réalisées en France - en direct</b>	<b>1 510 199</b>	<b>899 627</b>	<b>1.1. Dons et legs collectés</b>	<b>518 119</b>	<b>518 119</b>
Activités juridiques	371 020	185 510	Dons manuels non affectés	196 694	196 694
Actions en faveur de la démocratie et des libertés	125 294	62 647	Dons manuels affectés	0	0
Lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme	194 074	97 037	Legs et autres libéralités non affectées	321 425	321 425
Animation nationale du réseau associatif LDH	718 634	540 433	<b>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>	<b>695 405</b>	<b>695 405</b>
Publications	101 177	14 000	Cotisations	675 414	675 414
<b>Actions réalisées à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Codevi Solidaire	19 991	19 991
<b>2 - Frais de recherche de fonds</b>	<b>62 238</b>	<b>28 007</b>	<b>2 - AUTRES FONDS PRIVES</b>	<b>110 508</b>	
<b>3 - Frais de fonctionnement</b>	<b>459 113</b>	<b>285 890</b>	<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>490 486</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 031 550</b>	<b>1 213 524</b>	Etat	255 348	
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 031 550</b>	<b>1 213 524</b>	Collectivités (Mairies; Communautés de communes; Régions; Départements; etc.)	220 611	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS / CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>83 449</b>		UE (FSE; Fonds structurels)	14 527	
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>2 120</b>		<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	<b>289 601</b>	
<b>IV - EXCEDENT DES RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>		Produits financiers	618	
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>2 117 119</b>		Produits des abonnements (LDH Info et H&L) et ventes boutique LDH	219 665	
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0	Autres produits	69 318	
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compte de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0	<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 104 119</b>	
<b>VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>1 213 524</b>	<b>II - REPRISE DES PROVISIONS</b>	<b>13 000</b>	
			<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EX. ANTERIEURS</b>	<b>0</b>	
			<b>IV - VARIATIONS DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC</b>		0
			<b>V - INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>	
			<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>2 117 119</b>	
			<b>VII - TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>		<b>1 213 524</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>0</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	2 520 949		Bénévolat	2 556 357	
Frais de recherche de fonds	35 408		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	113 875		Dons en nature	113 875	
<b>TOTAL</b>	<b>2 670 232</b>		Mécénat de compétences		
			<b>TOTAL</b>	<b>2 670 232</b>	

### Notes annexes au Compte d'Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources a été institué par la loi du 7 août 1991, et ses modalités d'élaboration ont été fixées par un arrêté du 30 juillet 1993. Depuis une ordonnance de 2005, il fait partie intégrante des comptes annuels.

Il a pour objectif d'informer les tiers, en particulier les donateurs et testateurs, sur l'emploi qui est fait des fonds ainsi collectés.

Le modèle de tableau est désormais normalisé par la réglementation comptable, et ce depuis les comptes 2009 : il prévoit de retracer, d'une part la totalité des emplois et ressources de l'association, et d'autre part les seuls emplois et ressources relatifs aux dons et legs (règlement CRC n°2008-12 du 17 mai 2008, homologué par arrêté ministériel du 11 décembre 2008).

Ce modèle, établi à partir du compte de résultat, distingue :

- les emplois relatifs aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, et aux frais de fonctionnement. S'y ajoutent les dotations aux provisions et aux fonds dédiés.

- les ressources par nature : celles issues de la générosité du public, les subventions privées, les subventions et concours publics, les autres produits. S'y ajoutent les reprises de provisions et de fonds dédiés.
- le résultat de l'exercice équilibre les emplois et ressources, puisque ceux-ci doivent concorder avec le compte de résultat
- les emplois financés par la générosité du public comprennent également la fraction des investissements significatifs financés par dons ou legs.

## **1. Présentation du CER**

---

Les colonnes « Emplois de 2019 » et « Ressources collectées sur 2019 » représentent la synthèse des charges et produits de notre compte de résultat, thématisée pour donner l'information globale de l'utilisation de l'ensemble des ressources et des emplois.

Les colonnes « Suivi des ressources collectées et utilisées sur 2019 » et « Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public ... » ont pour objectif de définir et d'affecter les dons reçus du public et d'en donner l'utilisation par type d'emplois.

Grace à ce tableau, les donateurs peuvent voir, par rapport à notre compte de résultat, l'utilisation qui a été faite de leurs dons.

### **Les ressources**

La première colonne indique donc l'ensemble des produits du compte de résultat, à la fois les ressources collectées auprès du public, ainsi que les subventions et ressources propres de l'association.

En 2019, sur l'ensemble de nos ressources, 1.213.524 euros (plus de 57% de nos recettes totales) ont été collectées auprès du public. Ces ressources se répartissent principalement entre les dons et legs reçus (43%) et les cotisations des membres (56%).

Le reste de nos ressources se répartit entre subventions publiques, privées et ressources propres.

### **Les emplois**

Les emplois représentent les charges que nous avons recensées pour chacune de nos missions, frais de recherches et fonctionnement.

Nous avons pu répartir ces emplois grâce au suivi analytique de nos différentes activités et affecté en premier lieu, la masse salariale qui représente environ 41 % du total des dépenses de l'exercice. Nous avons ensuite réparti les autres charges en fonction des besoins constatés de chacune de nos activités.

## **2. Activités réalisées par la LDH**

---

Les actions de la LDH se limitent au territoire national et peuvent être classées par grandes thématiques budgétaires : Activités juridiques / Actions en faveur de la démocratie et des libertés / Lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme / Animation nationale du réseau associatif LDH / Publications

A ces activités s'ajoutent la recherche de financements et les frais de fonctionnement.

### **3. Les missions sociales**

---

#### **Activités juridiques**

La défense des droits pour toutes et tous est au cœur du projet de la LDH. L'action de la LDH consiste pour cette mission à informer chacune et chacun de ses droits, à accompagner les personnes en difficulté dans leurs démarches, à interpeller les pouvoirs publics, et à entamer des procédures judiciaires lorsque cela est nécessaire. Un service juridique national, des permanences décentralisées professionnelles et bénévoles sur tout le territoire. Au total en 2019, ce sont plus de 25 000 personnes qui ont fait appel à la LDH.

#### **Actions en faveur de la démocratie et des libertés :**

Liberté, égalité, fraternité, la LDH est attachée à faire vivre en actes les valeurs de la République, et celle qui les relie : la solidarité. L'association intervient dans tous les cas individuels et collectifs où les libertés publiques sont entravées. Interventions auprès de prisonniers, actions pour préserver le droit de manifester, lutte contre les violences policières, initiatives pour préserver l'indépendance de la justice et la présomption d'innocence, observation et dénonciation d'une société sécuritaire et de surveillance, défense de la liberté de création, défense de la laïcité, sur cette mission sociale, comme sur les autres, la dimension généraliste de la LDH rend ses combats uniques en France. Son action (plus de 300 interventions en 2019) vise à favoriser l'implication citoyenne et une démocratie vivante et permanente.

#### **Lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme :**

Communiqués, conférences, appels à manifester, formation citoyenne, cafés et cinés débats, interventions en milieu scolaire, réalisation d'outils pédagogiques (exposition, vidéos, plaquettes, affiches...), actions en justice, la LDH mène un combat quotidien contre toutes les formes de racisme et de discrimination. Plus de 300 actions sont menées chaque année pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme, les violences faites aux femmes, l'homophobie, la haine contre les roms et les gens du voyage... Elle mène par ailleurs un programme d'actions avec des associations de quartiers populaires, où bien souvent les inégalités sociales se cumulent.

#### **Animation nationale du réseau associatif LDH**

La LDH est une association citoyenne. Pour bâtir ses orientations, décider de ses actions et créer les conditions de leur mise en œuvre, des temps de rencontres institutionnels sont nécessaires. L'association s'efforce d'avoir une vie démocratique intense et accessible au plus grand nombre.

#### **Publications :**

Au-delà des réseaux sociaux et de divers outils de communication réalisés chaque année, la LDH dispose de deux publications : un trimestriel avec la revue Hommes et Libertés qui livrent des clefs de compréhension du monde, de la société et des enjeux liés aux droits fondamentaux, ainsi qu'aux libertés fondamentales ; un mensuel LDH infos, qui permet de partager avec tous les membres de l'association la vie institutionnelle.

### **4. Affectation des ressources**

---

Les ressources que nous collectons auprès du public se limitent aux dons, legs et cotisations d'adhésion. Ces ressources ne sont pas « affectées ». Elles nous sont données pour l'ensemble des actions menées par la LDH.

Pour en définir la répartition par activité, nous avons procédé en deux temps. Dans un premier temps nous avons estimé pour chaque action, les financements obtenus auprès de subventionneurs publics ou privés pour les mener à bien. Cette part étant toujours partielle, dans un second temps, nous avons estimé la part complémentaire apportée par les ressources collectées auprès du public utilisée par en compléter le financement.

## **5. Ventilation du bénévolat**

---

Les comptes de l'ensemble des sections participent pour un plus d'un tiers au budget global de l'association. Dans la volonté de réaliser, avec le plus de cohérence possible, une analyse des emplois-ressources réalisées par les sections dans le cadre de leurs activités annuelles, il a été créé une clef de répartition basée sur les bilans des actions de bénévolat reçus des sections.

La méthode employée : l'association a obtenu le retour de 92 bilans de bénévolat sur les 282 sections actives recensées à fin 2019. Ces sections représentent 48% du total des adhérents et les sections parmi les plus importantes (39% des sections entre 30 et 50 adhérents, 61% des sections de plus de 50 adhérents et 89% des sections de plus de 100 adhérents). Ces 92 sections ont réalisé 134.137 heures de bénévolat, ce qui nous donne une moyenne de 1.458 heures par section. Nous avons donc pris un échantillon représentatif de 7 sections ayant réalisé entre 1.350 et 1.600 heures de bénévolat. En analysant leurs actions et les heures consacrées, nous en avons calculé un pourcentage pour chaque mission sociale, fonctionnement et recherche de financement.